

**TRAFIMET GROUP SPA A SOCIO UNICO****ZINCO SPRAY**

Révision n. 2

du 28/10/2022

Imprimé le 29/10/2022

Page n. 1/22

Remplace la révision:1 (Imprimé le: 13/06/2020)

Fiche de Données de Sécurité

Conformément à l'Annexe II du REACH - Règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Dénomination

ZINCO SPRAY

Nom chimique et synonymes

UTI000069

UFI :

7X00-H0FA-0000-XF28

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Dénomination
supplémentaire
Peinture en aérosol (aérosol).

Utilisations Identifiées

Industrielles

Professionnelles

Consommateurs

UTILISATION



Utilisations Déconseillées

Les utilisations pertinentes sont énumérées ci-dessus. Aucune autre utilisation n'est recommandée.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale

TRAFIMET GROUP SPA A SOCIO UNICO

Adresse

via del Lavoro, 8

Localité et Etat

36020 Castegnero (VI)**ITALIA****Tél. +39 0444 739900****Fax +39 0444 739999**

Courrier de la personne compétente,

msds@trafimet.com

personne chargée de la fiche de données de sécurité.

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pour renseignements urgents s'adresser à

ORFILA (INRS): + 33 (0) 1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Le produit est classé comme dangereux conformément aux dispositions du Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) (et amendements successifs). Aussi, le produit nécessite une fiche des données de sécurité conforme aux dispositions du Règlement (UE) 2020/878. D'éventuelles informations supplémentaires relatives aux risques pour la santé et/ou pour l'environnement figurent aux sections 11 et 12 de la présente fiche.

Classification e indication de danger:

Aérosol, catégorie 1

H222

Aérosol extrêmement inflammable.

H229
Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Irritation oculaire, catégorie 2

H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

ZINCO SPRAY

Irritation cutanée, catégorie 2	H315	Provoque une irritation cutanée.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, catégorie 3	H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique, catégorie 2	H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage de danger conformément au Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) et modifications et adaptations successives.

Pictogrammes de danger:



Mentions d'avertissement:

Mentions de danger:

H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence:

P102	Tenir hors de portée des enfants.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P261	Éviter de respirer les fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P410+P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C / 122°F.
P501	Éliminer le produit/récipient conformément aux réglementations locales.

Contient: Hydrocarbures, C6, Isoalcani, <5% N-esano

2.3. Autres dangers

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage $\geq 0,1\%$.

Le produit ne contient pas de substances ayant des propriétés de perturbateur endocrinien en concentration $\geq 0,1\%$.

**TRAFIMET GROUP SPA A SOCIO UNICO****ZINCO SPRAY**

Révision n. 2

du 28/10/2022

Imprimé le 29/10/2022

Page n. 3/22

Remplace la révision:1 (Imprimé le: 13/06/2020)

Autres dangers:

Les conteneurs d'aérosols affichés à une température supérieure à 50 ° C peuvent se déformer et éclater et être projetés à une distance considérable. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent être situées dans des pièces confinées, se propagent sur le sol et peuvent former des mélanges inflammables et explosifs avec l'air en cas de déclencheur même à distance, avec un risque de feu conséquent. L'aérosol contient du gaz asphyxiant, évitez l'accumulation de vapeurs en grande quantité dans des environnements confinés car il peut provoquer une asphyxie en raison du manque d'oxygène. L'exposition à des concentrations élevées de vapeurs, en particulier dans les environnements confinés et non ventilés, peut provoquer une irritation des voies respiratoires, des nausées, des malaises et des superbes

RUBRIQUE 3. Composition/informations sur les composants**3.1. Substances**

Informations non pertinentes

3.2. Mélanges

Contenu:

Identification	x = Conc. %	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)
Hydrocarbures, C6, Isoalcani, <5% N-nesano		
INDEX -	25 ≤ x < 30	Flam. Liq. 2 H225, Asp. Tox. 1 H304, Skin Irrit. 2 H315, STOT SE 3 H336, Aquatic Chronic 2 H411, Note de classification conforme à l'annexe VI du Règlement CLP: C
CE 931-254-9		
CAS -		
Règ. REACH 01-2119484651-34		
BUTANE		
INDEX 601-004-00-0	15 ≤ x < 20	Flam. Gas 1A H220, Press. Gas (Liq.) H280, Note de classification conforme à l'annexe VI du Règlement CLP: C, U
CE 203-448-7		
CAS 106-97-8		
Règ. REACH 01-2119474691-32		
PROPANE		
INDEX 601-003-00-5	12,5 ≤ x < 15	Flam. Gas 1A H220, Press. Gas (Liq.) H280, Note de classification conforme à l'annexe VI du Règlement CLP: U
CE 200-827-9		
CAS 74-98-6		
Règ. REACH 01-2119486944-21		
ISOBUTANE		
INDEX 601-004-00-0	7 ≤ x < 10	Flam. Gas 1A H220, Press. Gas (Liq.) H280, Note de classification conforme à l'annexe VI du Règlement CLP: C, U
CE 200-857-2		
CAS 75-28-5		
Règ. REACH 01-2119485395-27		
xylène (masse réactionnelle d'éthylbenzène, de m-xylène et de p-xylène)		
INDEX -	7 ≤ x < 10	Flam. Liq. 3 H226, Acute Tox. 4 H312, Acute Tox. 4 H332, Asp. Tox. 1 H304, STOT RE 2 H373, Eye Irrit. 2 H319, Skin Irrit. 2 H315, STOT SE 3 H335, Aquatic Chronic 3 H412, Note de classification conforme à l'annexe VI du Règlement CLP: C STA Dermal: 1100 mg/kg, STA Inhalation aérosols/poussières: 1,5 mg/l
CE 905-562-9		



ZINCO SPRAY

CAS -

Règ. REACH 01-2119555267-33

Poudre de zinc (stabilisé)

INDEX 030-001-01-9 $5 \leq x < 7$ Aquatic Acute 1 H400 M=1, Aquatic Chronic 1 H410 M=1

CE 231-175-3

CAS 7440-66-6

Règ. REACH 01-2119467174-37

ACÉTATE de n-BUTYLE

INDEX 607-025-00-1 $0,5 \leq x < 1$ Flam. Liq. 3 H226, STOT SE 3 H336, EUH066

CE 204-658-1

CAS 123-86-4

Règ. REACH 01-2119485493-29

Le texte complet des indications de danger (H) figure à la section 16 de la fiche.

Le produit est un aérosol contenant des agents propulseurs. Aux fins du calcul des dangers pour la santé, les agents propulseurs ne sont pas pris en compte (à moins qu'ils ne soient dangereux pour la santé). Les pourcentages indiqués tiennent compte des agents propulseurs.

Pourcentage agents propulseurs: 44,00 %

RUBRIQUE 4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

En cas de contact avec la peau:

Retirez immédiatement les vêtements contaminés et lavez-les avant de les réutiliser.

Lavez les zones du corps avec beaucoup d'eau courante et éventuellement du savon qui est entré en contact avec le produit, même si ce n'est que suspect.

Lavez complètement le corps (douche ou salle de bain). En cas d'irritation, consultez un médecin.

En cas de contact avec les yeux:

En cas de contact avec les yeux, rincez-les immédiatement et abondamment avec de l'eau tiède pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes, en supprimant les lentilles de contact si la situation vous permet d'effectuer l'opération facilement. Consultez immédiatement un ophtalmologue. Protégez l'œil indemne.

En cas d'ingestion:

L'ingestion accidentelle d'un produit d'aérosol est difficile à être probable. Si cela se produit, consultez un médecin; induire des vomissements uniquement sur l'éducation du médecin; N'administrez rien de manière orale si le sujet est inconscient.

En cas d'inhalation:

Amenez la personne blessée en plein air et gardez-la dans la chaleur et le repos. Consultez un médecin en cas de respiration difficile.

Mesures de protection pour les premiers sauveteurs:

Pour l'EPI nécessaire pour que les interventions de premiers soins se réfèrent à la section 8.2 de cette carte de sécurité.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Cela provoque une irritation cutanée. Provoque une grave irritation des yeux. Cela peut provoquer une somnolence ou des étourdissements.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'accident ou de malaise, consultez immédiatement un médecin (si possible pour montrer les instructions d'utilisation ou la carte de sécurité).
Traitement: aucun en particulier.

RUBRIQUE 5. Mesures de lutte contre l'incendie

	TRAFIMET GROUP SPA A SOCIO UNICO ZINCO SPRAY	Revision n. 2 du 28/10/2022 Imprimé le 29/10/2022 Page n. 5/22 Remplace la révision:1 (Imprimé le: 13/06/2020)
--	---	--

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : dioxyde de carbone (CO2), extincteur à mousse ou à poudre.
Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité : Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

N'inhalez pas les gaz produits par l'explosion et la combustion.
La combustion génère un mélange de gaz complexe, y compris le CO (monoxyde de carbone), le CO2 (dioxyde de carbone) et les hydrocarbures d'immeubles. Le conteneur exposé à une température supérieure à 50 ° C peut se déformer et éclater.

5.3. Conseils aux pompiers

S'il est possible du point de vue de la sécurité, déplacez les conteneurs sans nom de la zone de danger immédiat. Refroidissez les conteneurs frappés par le feu avec de l'eau pulvérisée pour éviter la surchauffe. Ne laissez pas les moyens d'extinction pénétrer les égouts ou les cours d'eau. Portez un équipement de protection ignifuge complet (type EN 11611 ou EN469), avec auto-résurrection de l'air comprimé (type EN 137), casque avec visière et protection du cou (type EN443), gants anti-licenciés (type EN407). Collectez séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre le feu. Ne le téléchargez pas sur le réseau d'eaux usées.

RUBRIQUE 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour ceux qui n'interviennent pas directement: évacuer les zones environnantes et empêcher l'entrée de personnel externe et non protégé. Avertissez les équipes d'urgence. Bloquez la perte s'il n'y a pas de danger. Ne manipulez pas les conteneurs endommagés ou le produit s'est échappé sans avoir d'abord porté l'équipement de protection approprié. Évitez les vapeurs de respiration ou le brouillard. Pour plus d'informations relatives aux risques pour l'environnement et la santé, la protection des voies respiratoires, la ventilation et les moyens de protection individuelle, reportez-vous à la section 8. Pour ceux qui interviennent directement: les opérateurs d'urgence sont recommandés de porter un équipement de protection individuel adéquat comme indiqué dans la section 8. Dans le cas où la situation ne peut pas être complètement évaluée ou s'il existe un risque de carence en oxygène, utilisez seulement un respirateur autonome (type EN137).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans le sol / sous-sol. Empêchez l'écoulement dans les eaux de surface ou dans le réseau d'eaux usées. En cas d'évasion de gaz ou de pénétration dans les voies navigables, le sol ou les eaux usées, informez les autorités responsables. Matériau adapté à la collecte: matériau absorbant, organique, sable.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Prévoir une ventilation suffisante. Utilisez des outils et de l'équipement non-Isctilla. Laver avec beaucoup d'eau. Circonscrire et recueillir tous les déversements avec des matériaux absorbants non alimentés tels que le sable, la terre, la vermiculite, la diatomie et prévoyant l'élimination du produit par le biais de la société autorisée à éliminer.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir aussi les paragraphes 8 et 13.

RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger



ZINCO SPRAY

Conteneur sous pression. Ne pas percer ou brûler, même après utilisation. N'utilisez pas en présence de flammes libres ou d'autres sources ignifuges. Ne pas fumer. Évitez l'accumulation de charges électrostatiques. Ne vaporisez pas sur les corps de flamme ou à incandescence. Ne vaporisez pas sur des surfaces chaudes.

Utilisez uniquement dans un endroit bien ventilé.

Les vapeurs peuvent mettre le feu avec une explosion. Il est donc nécessaire d'éviter l'accumulation en gardant les portes et les fenêtres ouvertes et assurer une bonne ventilation croisée. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler au sol et, sans ventilation adéquate, s'ils sont déclenchés, ils peuvent également mettre le feu à distance avec un danger de retour de la flamme. Protéger de la lumière du soleil. Ne pas exposer à des températures plus élevées de 50 ° C / 122 ° F. Évitez le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et de brumes.

Mesures pour la protection de l'environnement: minimiser la libération du mélange dans l'air et dans l'environnement environnant, en évitant les déversements accidentels et en éloignant le produit des décharges des eaux usées.

Précautions pour l'hygiène du travail: Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux salles à manger. Pendant le travail, ne pas manger ou boire ou fumer dans les zones de travail. Lavez-vous les mains après l'utilisation du produit. Nous nous référerons également au paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage: Gardez un endroit bien ventilé à l'abri de la lumière directe du soleil. Température de stockage recommandée: de 15 ° C à 30 ° C. Gardez les étincelles, les sources de chaleur et toute source de combustion loin des flammes libres. Gardez les conteneurs en position verticale et sûre en évitant la possibilité de chutes ou de bosses. Ne stockez pas le produit dans les couloirs et les escaliers. Stockez uniquement dans un emballage d'origine et fermé, et non de percer, ni d'ouvrir les conteneurs Aerosols. Éloignez-vous des aliments, des boissons et de l'alimentation.

Sujets incompatibles: ne stockez pas avec des peroxydes organiques, des agents oxydants, des liquides et des substances explosives pyrophoriques et pyrophoriques. Voir aussi le paragraphe suivant 10. Indication pour les locaux: frais et adéquatement ventilés. Évitez l'accumulation de charges électrostatiques.

Classes de stockage: reportez-vous à la section 15.1 pour les classes / limites de stockage (Seveso III).

Classe de stockage TRGS 510 (Allemagne)

:

2B

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Reportez-vous aux utilisations identifiées mentionnées au paragraphe 1.2.

RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Références Réglementation:

DEU	Deutschland	Technischen Regeln für Gefahrstoffe (TRGS 900) - Liste der Arbeitsplatzgrenzwerte und Kurzzeitwerte. MAK- und BAT-Werte-Liste 2020, Ständige Senatskommission zur Prüfung gesundheitsschädlicher Arbeitsstoffe, Mitteilung 56
DNK	Danmark	Bekendtgørelse om grænseværdier for stoffer og materialer - BEK nr 1458 af 13/12/2019
ESP	España	Límites de exposición profesional para agentes químicos en España 2021
FRA	France	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France. ED 984 - INRS
ITA	Italia	Decreto Legislativo 9 Aprile 2008, n.81
NOR	Norge	Forskrift om endring i forskrift om tiltaksverdier og grenseverdier for fysiske og kjemiske faktorer i arbeidsmiljøet samt smitterisikogrupper for biologiske faktorer (forskrift om tiltaks- og grenseverdier), 21. august 2018 nr. 1255
PRT	Portugal	Decreto-Lei n.º 1/2021 de 6 de janeiro, valores-limite de exposição profissional indicativos para os agentes químicos. Decreto-Lei n.º 35/2020 de 13 de julho, proteção dos trabalhadores contra os riscos ligados à exposição durante o trabalho a agentes cancerígenos ou mutagénicos
POL	Polka	Rozporządzenie ministra rozwoju, pracy i technologii z dnia 18 lutego 2021 r. Zmieniające rozporządzenie w sprawie najwyższych dopuszczalnych stężeń i natężeń czynników szkodliwych dla zdrowia w środowisku pracy
SWE	Sverige	Hygieniska gränsvärden, Arbetsmiljöverkets föreskrifter och allmänna råd om hygieniska gränsvärden (AFS 2018:1)
GBR	United Kingdom	EH40/2005 Workplace exposure limits (Fourth Edition 2020)
EU	OEL EU	Directive (UE) 2022/431; Directive (UE) 2019/1831; Directive (UE) 2019/130; Directive (UE) 2019/983; Directive (UE) 2017/2398; Directive (UE) 2017/164; Directive 2009/161/UE; Directive 2006/15/CE; Directive 2004/37/CE; Directive 2000/39/CE; Directive 98/24/CE; Directive 91/322/CEE.



TRAFIMET GROUP SPA A SOCIO UNICO

ZINCO SPRAY

Revision n. 2

du 28/10/2022

Imprimé le 29/10/2022

Page n. 7/22

Remplace la révision:1 (Imprimé le: 13/06/2020)

TLV-ACGIH

ACGIH 2021

Hydrocarbures, C6, Isoalcani, <5% N-esano

Valeur limite de seuil

Type	état	TWA/8h	STEL/15min
------	------	--------	------------

Notes

/

Observations

		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm
MAK	DEU	1800	500	3600	1000
TLV	DNK	700	200		
VLA	ESP	1790	500	3580	1000
VLEP	FRA	1800	500		
TLV	NOR	1050	250		
NGV/KGV	SWE	700	200	1100 (C)	300 (C)
TLV-ACGIH		1762	500	3525	1000

Santé –

Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL

Effets sur les consommateurs

Effets sur les travailleurs

Voie d'exposition	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Orale				1301 mg/kg bw/d				
Inhalation				1131 mg/m3			5306 mg/m3	
Dermique				1377 mg/kg bw/d			13964 mg/kg bw/d	

BUTANE

Valeur limite de seuil

Type	état	TWA/8h	STEL/15min
------	------	--------	------------

Notes

/

Observations

		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm
AGW	DEU	2400	1000	9600	4000
MAK	DEU	2400	1000	9600	4000
TLV	DNK	1200	500		
VLA	ESP		1000		Gases
VLEP	FRA	1900	800		
TLV	NOR	600	250		
NDS/NDSCh	POL	1900		3000	
WEL	GBR	1450	600	1810	750
WEL	GBR		4		RESPIR
TLV-ACGIH				1000	

PROPANE

Valeur limite de seuil

Type	état	TWA/8h	STEL/15min
------	------	--------	------------



TRAFIMET GROUP SPA A SOCIO UNICO

ZINCO SPRAY

Revision n. 2

du 28/10/2022

Imprimé le 29/10/2022

Page n. 8/22

Remplace la révision:1 (Imprimé le: 13/06/2020)

Notes

/

Observations

		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm
AGW	DEU	1800	1000	7200	4000
MAK	DEU	1800	1000	7200	4000
TLV	DNK	1800	1000		
VLA	ESP		1000		
TLV	NOR	900	500		
NDS/NDSCh	POL	1800			

ISOBUTANE

Valeur limite de seuil

Type	état	TWA/8h	STEL/15min
------	------	--------	------------

Notes

/

Observations

		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm
AGW	DEU	2400	1000	9600	4000
MAK	DEU	2400	1000	9600	4000
TLV	DNK	1200	500		
VLA	ESP		1000		Gases
VLEP	FRA	1900	800		
TLV	NOR	600	250		
NDS/NDSCh	POL	1900		3000	
WEL	GBR	1450	600	1810	750
WEL	GBR		4		RESPIR
TLV-ACGIH				1000	

xylène (masse réactionnelle d'éthylbenzène, de m-xylène et de p-xylène)

Valeur limite de seuil

Type	état	TWA/8h	STEL/15min
------	------	--------	------------

Notes

/

Observations

		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm	
AGW	DEU	440	100	880	200	PEAU
MAK	DEU	440	100	880	200	PEAU
TLV	DNK	109	25			PEAU E
VLA	ESP	221	50	442	100	PEAU
VLEP	FRA	221	50	442	100	PEAU
VLEP	ITA	221	50	442	100	PEAU
TLV	NOR	108	25			PEAU
VLE	PRT	221	50	442	100	PEAU
NDS/NDSCh	POL	100		200		PEAU



TRAFIMET GROUP SPA A SOCIO UNICO

ZINCO SPRAY

Révision n. 2

du 28/10/2022

Imprimé le 29/10/2022

Page n. 9/22

Remplace la révision:1 (Imprimé le: 13/06/2020)

NGV/KGV	SWE	221	50	442	100	PEAU
WEL	GBR	220	50	441	100	PEAU
OEL	EU	221	50	442	100	PEAU
TLV-ACGIH		434	100	651	150	

Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC

Valeur de référence en eau douce	0,327	mg/l
Valeur de référence en eau de mer	0,327	mg/l
Valeur de référence pour sédiments en eau douce	12,46	mg/kg
Valeur de référence pour sédiments en eau de mer	12,46	mg/kg
Valeur de référence pour l'eau, écoulement intermittent	0,327	mg/l
Valeur de référence pour les microorganismes STP	6,58	mg/l
Valeur de référence pour la catégorie terrestre	2,31	mg/kg
Valeur de référence pour l'atmosphère	NPI	

Santé –

Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL

Voie d'exposition	Effets sur les consommateurs				Effets sur les travailleurs			
	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Système chroniques
Orale	NPI			12,5 mg/kg bw/d				
Inhalation	260 mg/m3	260 mg/m3	65,3 mg/m3	65,3 mg/m3	442 mg/m3	442 mg/m3	221 mg/m3	221 mg/m3
Dermique			NPI	125 mg/kg bw/d			NPI	212 mg/kg bw/d

Poudre de zinc (stabilisé)

Valeur limite de seuil

Type	état	TWA/8h	STEL/15min
Notes /			
Observations		mg/m3	ppm
MAK	DEU	2	4
MAK	DEU	0,1	0,4
INHALA			
RESPIR			

ACÉTATE de n-BUTYLE

Valeur limite de seuil

Type	état	TWA/8h	STEL/15min
Notes /			
Observations		mg/m3	ppm
AGW	DEU	300	62
TLV	DNK	710	150
VLA	ESP	724	150
VLEP	FRA	710	150
TLV	NOR		75
NDS/NDSCh	POL	240	720



TRAFIMET GROUP SPA A SOCIO UNICO

ZINCO SPRAY

Revision n. 2

du 28/10/2022

Imprimé le 29/10/2022

Page n. 10/22

Remplace la révision:1 (Imprimé le: 13/06/2020)

NGV/KGV	SWE	500	100	700 (C)	150 (C)
WEL	GBR	724	150	966	200
OEL	EU	241	50	723	150
TLV-ACGIH			50		150
Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC					
Valeur de référence en eau douce			0,18		mg/l
Valeur de référence en eau de mer			0,018		mg/l
Valeur de référence pour sédiments en eau douce			0,981		mg/kg
Valeur de référence pour sédiments en eau de mer			0,098		mg/kg
Valeur de référence pour l'eau, écoulement intermittent			0,36		mg/l
Valeur de référence pour les microorganismes STP			35,6		mg/l
Valeur de référence pour la catégorie terrestre			0,09		mg/kg
Valeur de référence pour l'atmosphère			NPI		

Santé –

Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL

Voie d'exposition	Effets sur les consommateurs				Effets sur les travailleurs			
	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Système chroniques
Orale	NPI	6 mg/kg bw/d	NPI	6 mg/kg bw/d				
Inhalation	300 mg/m3	300 mg/m3	35,7 mg/m3	35,7 mg/m3	600 mg/m3	600 mg/m3	300 mg/m3	300 mg/m3
Dermique					NPI	11 mg/kg bw/d	NPI	11 mg/kg bw/d

Légende:

(C) = CEILING ; INHALA = Part inhalable ; RESPIR = Part respirable ; THORAC = Part thoracique.

VND = danger identifié mais aucune valeur DNEL/PNEC disponible ; NEA = aucune exposition prévue ; NPI = aucun danger identifié ; LOW = danger faible ; MED = danger moyen ; HIGH = danger élevé.

8.2. Contrôles de l'exposition

Vérification technique appropriée:

Aidez adéquatement les locaux où le produit est stocké et / ou manipulé. Utiliser uniquement en présence d'une ventilation adéquate. Une ventilation localisée peut être nécessaire pour certaines opérations. Minimiser les concentrations d'exposition sur le lieu de travail. Utilisez un équipement technique pour maintenir les concentrations dans l'air en dessous des directives de limite ou d'exposition.

Prévoir une douche d'urgence avec accessoires de lavage du visage et des yeux.

Protection contre les mains

Généralement pas nécessaire. Pour une utilisation prolongée ou une hypersensibilité, il est recommandé de protéger vos mains avec des gants résistants aux produits chimiques de type EN374 (PVC, PE, néoprène, nitrile, viton, non en caoutchouc naturel). Des gants avec facteur de protection 6 sont recommandés: temps de perméation > 480 minutes, épaisseur min 0,3 mm. Changez les gants qui peuvent être utilisés en présence de signes d'usure, de fissures ou de contamination interne.

PROTECTION DE LA PEAU :

Portez des vêtements antistatiques propres avec une couverture uniforme et des chaussures de sécurité antistatiques à usage professionnel de catégorie S2 (type EN20345). En cas de contact prolongé, utiliser des vêtements de protection imperméables à ce matériau : chemises, crampons ou combinaisons intégrales (Type EN 340-EN13034).



ZINCO SPRAY

Protection des yeux

Utilisez des lunettes de sécurité avec une protection latérale EN166. Si l'exposition aux vapeurs provoque un sentiment de gêne aux yeux, utilisez des masques antigas faciaux complets.

Protection respiratoire

Généralement pas nécessaire pour une utilisation normale. Les niveaux de concentration d'air doivent être maintenus dans les limites d'exposition. Lorsque la concentration dans l'air dépasse le TLV, une protection respiratoire est requise: utiliser des masques approuvés EN149 FFP2 ou de type respiratoire semi-finale EN140 avec un filtre de type EN143: A2 ou entièrement respiratoire facial EN136 (type filtre EN143: A2).

CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ENVIRONNEMENTALE

Les émissions de processus de production, y compris celles d'appareillages de ventilation, doivent être contrôlées pour garantir le respect de la réglementation en matière de protection de l'environnement.

Les résidus du produit ne doivent pas être éliminés sans effectuer de contrôle des eaux rejetées ou de contrôle dans les cours d'eau.

RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés	Valeur	Informations
Etat Physique	aérosol	
Couleur	incolore	
Odeur	caractéristique de solvant	
Point de fusion ou de congélation	pas disponible	
Point initial d'ébullition	> -42 °C	
Inflammabilité	gaz inflammable	
Limite inférieur d'explosion	1,8 % (v/v)	
Limite supérieur d'explosion	15 % (v/v)	
Point d'éclair	< 0 °C	
Température d'auto-inflammabilité	> 300 °C	
Température de décomposition	pas disponible	
pH	pas applicable	
Viscosité cinématique	pas disponible	
Solubilité	insoluble dans l'eau	
Coefficient de partage: n-octanol/eau	pas disponible	
Pression de vapeur	pas disponible	
Densité et/ou densité relative	0,66	
Densité de vapeur relative	>2	
Caractéristiques des particules	pas applicable	

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Informations pas disponibles

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

VOC (Directive 2010/75/UE)	81,80 % - 541,50 g/litre
VOC (carbone volatil)	72,99 % - 483,15 g/litre

	TRAFIMET GROUP SPA A SOCIO UNICO	Revision n. 2
		du 28/10/2022
ZINCO SPRAY		Imprimé le 29/10/2022
		Page n. 12/22
		Remplace la révision:1 (Imprimé le: 13/06/2020)

Propriétés explosives

pas explosif

RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans des conditions normales. Dans des conditions normales d'utilisation, il n'y a pas de dangers de réaction particuliers avec d'autres substances.

10.2. Stabilité chimique

Conteneur sous pression. Ne pas percer ou brûler, même après utilisation. Protéger de la lumière du soleil. N'exposez pas à des températures supérieures à 50 ° C / 122 ° F. Reportez-vous aux indications de la section 7 pour la manipulation et le stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Les réactions non hazardes sont prévisibles dans les conditions d'utilisation et de stockage normales. Les vapeurs en cas de libération peuvent former des mélanges explosifs avec de l'air. Les conteneurs d'aérosols s'ils sont surchauffés peuvent se déformer, éclater et être projetés à une distance considérable.

10.4. Conditions à éviter

Évitez l'exposition au soleil, évitez la surchauffe et les températures > 50 ° C. Éloignez-vous des agents oxydants.

10.5. Matières incompatibles

Évitez le contact avec une forte réduction et des oxydants, des acides et de fortes bases, des matériaux à haute température.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Ne décomposez pas dans des conditions normales. Pour la décomposition thermique, reportez-vous à la section 5.

RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques

En l'absence de données toxicologiques expérimentales sur le produit, les éventuels dangers du produit pour la santé ont été évalués sur la base des propriétés des substances contenues, selon les critères prévus par la norme de référence pour la classification.

Tenir compte par conséquent de la concentration des substances dangereuses éventuellement indiquées à la section 3, pour évaluer les effets toxicologiques induits par l'exposition au produit.

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le Règlement (CE) no 1272/2008

Métabolisme, cinétique, mécanisme d'action et autres informations

Informations pas disponibles

Informations sur les voies d'exposition probables



ZINCO SPRAY

ACÉTATE de n-BUTYLE

Travailleurs: inhalation; contact avec la peau.

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

ACÉTATE de n-BUTYLE

Chez l'homme, les vapeurs de la substance provoquent une irritation des yeux et du nez. Dans le cas d'expositions répétées, il y a une irritation cutanée, une dermatose (avec sécheresse et un rechapage de la peau) et une kératite.

Effets interactifs

ACÉTATE de n-BUTYLE

Un cas d'intoxication aiguë est signalé chez un travailleur de 33 ans dans une opération de nettoyage d'un réservoir avec une préparation contenant du xilene, du butile et de l'acétate de glycol éthylène. Le sujet avait une irritation conjonctive et les voies respiratoires supérieures, la somnolence et les troubles de la coordination motrice, résolu en 5 heures. Les symptômes sont attribués à l'empoisonnement à partir de xilen mixte et d'acétate de butile, avec un éventuel effet synergique responsable des effets neurologiques. Des cas de kératite vacuolaire sont signalés chez les travailleurs exposés à un mélange de vapeurs d'acétate de butile et d'isobanol, mais avec l'incertitude quant à la responsabilité d'un solvant particulier (Inc, 2011).

TOXICITÉ AIGUË

ATE (Inhalation - aérosols / poussières) du mélange:

> 5 mg/l

ATE (Oral) du mélange:

Non classé (aucun composant important)

ATE (Dermal) du mélange:

>2000 mg/kg

Hydrocarbures, C6, Isoalcani, <5% N-esano

LD50 (Dermal):

> 3000 mg/kg Rabbit - (OECD TG 402)

LD50 (Oral):

> 5000 mg/kg Rat - (OECD TG 401)

LC50 (Inhalation vapeurs):

> 20 mg/l/4h Rat - (OECD TG 403)

xylène (masse réactionnelle d'éthylbenzène, de m-xylène et de p-xylène)

LD50 (Dermal):

12126 mg/kg Rabbit

STA (Dermal):

1100 mg/kg estimation tirée du tableau 3.1.2 de l'Annexe I du CLP
(donnée utilisée pour le calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange)

LD50 (Oral):

3523 mg/kg Rat

LC50 (Inhalation vapeurs):

27 mg/l/4h Rat

STA (Inhalation aérosols/poussières):

1,5 mg/l

(donnée utilisée pour le calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange)

Poudre de zinc (stabilisé)

LD50 (Oral):

> 2000 mg/kg Rat

LC50 (Inhalation aérosols/poussières):

> 5,4 mg/l/4h Rat

ACÉTATE de n-BUTYLE

Informations supplémentaires:

**TRAFIMET GROUP SPA A SOCIO UNICO****ZINCO SPRAY**

Révision n. 2

du 28/10/2022

Imprimé le 29/10/2022

Page n. 14/22

Remplace la révision:1 (Imprimé le: 13/06/2020)

Les concentrations de vapeur supérieures aux niveaux d'exposition recommandée sont irritantes pour les yeux et les voies respiratoires, elles peuvent provoquer des maux de tête et des étourdissements, avoir un effet anesthésique et provoquer d'autres effets sur le système nerveux central. Le contact répété et / ou prolongé de la peau avec des matériaux à faible viscosité peut dégraisser la peau avec un éventuel développement d'irritation et de dermatite. De petites quantités de liquide, aspirées dans les poumons en cas d'ingestion ou de vomissements, peuvent provoquer un œdème pulmonaire ou pulmonaire chimique.

LD50 (Dermal): > 5000 mg/kg Rabbit
LD50 (Oral): > 6400 mg/kg Rat
LC50 (Inhalation vapeurs): 21,1 mg/l/4h Rat

Hydrocarbures, C6, Isoalcani, <5% N-esano

Informations supplémentaires:

Les concentrations de vapeur supérieures aux niveaux d'exposition recommandée sont irritantes pour les yeux et les voies respiratoires, elles peuvent provoquer des maux de tête et des étourdissements, avoir un effet anesthésique et provoquer d'autres effets sur le système nerveux central. Le contact répété et / ou prolongé de la peau avec des matériaux à faible viscosité peut dégraisser la peau avec un éventuel développement d'irritation et de dermatite. De petites quantités de liquide, aspirées dans les poumons en cas d'ingestion ou de vomissements, peuvent provoquer un œdème pulmonaire ou pulmonaire chimique.

CORROSION CUTANÉE / IRRITATION CUTANÉE

Provoque une irritation cutanée

LÉSIONS OCULAIRES GRAVES / IRRITATION OCULAIRE

Provoque une sévère irritation des yeux

SENSIBILISATION RESPIRATOIRE OU CUTANÉE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

MUTAGÉNICITÉ SUR LES CELLULES GERMINALES

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

CANCÉROGÉNICITÉ

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

xylène (masse réactionnelle d'éthylbenzène, de m-xylène et de p-xylène)

Classé dans le groupe 3 (non classifiable comme cancérogène pour l'homme) par l'Agence internationale pour la recherche sur le cancer (CIRC). L'Agence américaine de protection de l'environnement (EPA) soutient que "les données étaient insuffisantes pour une évaluation du potentiel cancérogène".



TRAFIMET GROUP SPA A SOCIO UNICO

ZINCO SPRAY

Revision n. 2

du 28/10/2022

Imprimé le 29/10/2022

Page n. 15/22

Remplace la révision:1 (Imprimé le: 13/06/2020)

TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE

Peut provoquer somnolence ou vertiges

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

DANGER PAR ASPIRATION

Exclue puisque l'aérosol ne permet pas l'accumulation dans la bouche d'une quantité significative de produit

11.2. Informations sur les autres dangers

D'après les données disponibles, le produit ne contient pas de substances figurant sur les principales listes européennes de perturbateurs endocriniens potentiels ou suspectés, ayant des effets sur la santé humaine, en cours d'évaluation.

RUBRIQUE 12. Informations écologiques

Ce produit doit être considéré comme dangereux pour l'environnement, il est毒ique pour les organismes aquatiques et a long terme des effets négatifs sur le milieu aquatique.

Utilisez selon de bonnes pratiques de travail, en évitant de disperser le produit dans l'environnement.

Le produit est classé: aquatique chronique 2 - H411.

12.1. Toxicité

Hydrocarbures, C6, Isoalcani, <5% N-esano

> 1 mg/l/96h Oryzias latipes

LC50 - Poissons

3,87 mg/l/48h Daphnia magna

EC50 - Crustacés

55 mg/l/72h Pseudokirchneriella subcapitata

EC50 - Algues / Plantes Aquatiques

30 mg/l Pseudokirchneriella subcapitata

NOEC Chronique Algues/Plantes Aquatiques

ACÉTATE de n-BUTYLE

LC50 - Poissons

18 mg/l/96h Pimephales promelas

Poudre de zinc (stabilisé)

LC50 - Poissons

7,1 mg/l/96h Nothobranchius guentheri

**ZINCO SPRAY**

EC50 - Crustacés 2,8 mg/l/48h Daphnia magna

EC50 - Algues / Plantes Aquatiques 0,015 mg/l/72h Pseudokirchneriella subcapitata

xylène (masse réactionnelle d'éthylbenzène, de m-xylène et de p-xylène)

LC50 - Poissons 2,6 mg/l/96h Salmo gairdneri - READ ACROSS (p-xylene)

12.2. Persistance et dégradabilité

Les hydrocarbures paraffiniques présents peuvent être considérés dégradables dans l'eau et dans l'air. Ils se répandent surtout dans l'air. La petite quantité qui se répand dans l'eau et qui n'est pas biodégradable a tendance à s'accumuler dans le poisson.

BUTANE

Solubilité dans l'eau 0,1 - 100 mg/l

Rapidement dégradable

PROPANE

Solubilité dans l'eau 0,1 - 100 mg/l

Rapidement dégradable

ISOBUTANE

Solubilité dans l'eau 0,1 - 100 mg/l

Rapidement dégradable

Hydrocarbures, C6, Isoalcani, <5% N-esano

Rapidement dégradable

ACÉTATE de n-BUTYLE

Solubilité dans l'eau 1000 - 10000 mg/l

Poudre de zinc (stabilisé)

Solubilité dans l'eau 0,1 - 100 mg/l

Dégradabilité: données pas disponible

xylène (masse réactionnelle d'éthylbenzène, de m-xylène et de p-xylène)

Solubilité dans l'eau 100 - 1000 mg/l

Rapidement dégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

BUTANE

Coefficient de répartition : n-octanol/eau 1,09

PROPANE

Coefficient de répartition : n-octanol/eau 1,09

ISOBUTANE

Coefficient de répartition : n-octanol/eau 1,09

Hydrocarbures, C6, Isoalcani, <5% N-esano

BCF 501187

	TRAFIMET GROUP SPA A SOCIO UNICO	Revision n. 2
	ZINCO SPRAY	du 28/10/2022 Imprimé le 29/10/2022 Page n. 17/22 Remplace la révision:1 (Imprimé le: 13/06/2020)

ACÉTATE de n-BUTYLE

Coefficient de répartition	
: n-octanol/eau	2,3
BCF	15,3

xylène (masse réactionnelle d'éthylbenzène, de m-xylène et de p-xylène)

Coefficient de répartition	
: n-octanol/eau	3,12
BCF	25,9

12.4. Mobilité dans le sol

ACÉTATE de n-BUTYLE

Coefficient de répartition	
: sol/eau	< 3

xylène (masse réactionnelle d'éthylbenzène, de m-xylène et de p-xylène)

Coefficient de répartition	
: sol/eau	2,73

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage $\geq 0,1\%$.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

D'après les données disponibles, le produit ne contient pas de substances figurant sur les principales listes européennes de perturbateurs endocriniens potentiels ou suspectés, ayant des effets sur l'environnement, en cours d'évaluation.

12.7. Autres effets néfastes

Informations pas disponibles

RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Procéder si possible à une réutilisation. Les résidus du produit doivent être considérés comme des déchets spéciaux dangereux. La dangerosité des déchets contenant une part de ce produit doit être évaluée sur la base des dispositions légales en vigueur.

L'élimination doit être confiée à une société agréée pour le traitement des déchets, dans le respect de la réglementation nationale et de l'éventuelle réglementation locale en vigueur.

Au transport des déchets peut être applicable l'ADR.

EMBALLAGES CONTAMINÉS

Les emballages contaminés doivent être ou bien récupérés ou bien éliminés dans le respect de la réglementation nationale applicable au traitement des déchets.

RUBRIQUE 14. Informations relatives au transport

ZINCO SPRAY**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification**

ADR / RID, IMDG, IATA: 1950

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR / RID: AEROSOLS
IMDG: AEROSOLS
IATA: AEROSOLS, FLAMMABLE

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR / RID: Classe: 2 Etiquette: 2.1



IMDG: Classe: 2 Etiquette: 2.1

IATA: Classe: 2 Etiquette: 2.1

14.4. Groupe d'emballage

ADR / RID, IMDG, IATA: -

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR / RID: Environmentally Hazardous

IMDG: Marine Pollutant

IATA: NO

Pour le transport aérien, le marquage de danger pour l'environnement est obligatoire uniquement pour les n° ONU 3077 et 3082.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR / RID:	HIN - Kemler: --	Quantités Limitées: 1 L	Code de restriction en tunnels: (D)
IMDG:	Special provision: -		
IATA:	EMS: F-D, S-U	Quantités Limitées: 1 L	
	Cargo:	Quantité maximale: 150 Kg	Mode d'emballage: 203
	Pass.:	Quantité maximale: 75 Kg	Mode d'emballage: 203
	Special provision:	A145, A167, A802	

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

	TRAFIMET GROUP SPA A SOCIO UNICO ZINCO SPRAY	Revision n. 2 du 28/10/2022 Imprimé le 29/10/2022 Page n. 19/22 Remplace la révision:1 (Imprimé le: 13/06/2020)
--	---	---

Informations non pertinentes

RUBRIQUE 15. Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Catégorie Seveso - Directive 2012/18/UE
: P3a-E2

Restrictions relatives au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII Règlement (CE) 1907/2006

Produit
Point 40

Substances contenues

Point 75

Règlement (UE) 2019/1148 - relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

pas applicable

Substances figurant dans la Candidate List (Art. 59 REACH)

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances SVHC en pourcentage \geq à 0,1%.

Substances sujettes à autorisation (Annexe XIV REACH)

Aucune

Substances sujettes à l'obligation de notification d'exportation Règlement (UE) 649/2012

Aucune

Substances sujettes à la Convention de Rotterdam

Aucune

Substances sujettes à la Convention de Stockholm

Aucune

Contrôles sanitaires

Les travailleurs exposés à cet agent chimique ne doivent pas être soumis à surveillance sanitaire si les résultats de l'évaluation des risques montrent que le risque pour la sécurité et la santé est modéré et que les mesures de la directive 98/24/CE sont suffisantes.

**TRAFIMET GROUP SPA A SOCIO UNICO****ZINCO SPRAY**

Revision n. 2

du 28/10/2022

Imprimé le 29/10/2022

Page n. 20/22

Remplace la révision:1 (Imprimé le: 13/06/2020)

Classification pour la pollution des eaux en Allemagne (AwSV, vom 18. April 2017)

WGK 2: Dangereux pour les eaux

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de sécurité chimique a été effectuée pour les substances contenues suivantes:

BUTANE

PROPANE

ISOBUTANE

RUBRIQUE 16. Autres informations

Texte des indications de danger (H) citées dans les sections 2-3 de la fiche:

Flam. Gas 1A	Gaz inflammable, catégorie 1A
Aerosol 1	Aérosol, catégorie 1
Aerosol 3	Aérosol, catégorie 3
Flam. Liq. 2	Liquide inflammable, catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquide inflammable, catégorie 3
Press. Gas (Liq.)	Gaz liquéfié
Acute Tox. 4	Toxicité aiguë, catégorie 4
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, catégorie 1
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, catégorie 2
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, catégorie 2
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, catégorie 3
Aquatic Acute 1	Danger pour le milieu aquatique, toxicité aiguë, catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique, catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique, catégorie 2
Aquatic Chronic 3	Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique, catégorie 3
H220	Gaz extrêmement inflammable.
H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H312	Nocif par contact cutané.
H332	Nocif par inhalation.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

	TRAFIMET GROUP SPA A SOCIO UNICO ZINCO SPRAY	Revision n. 2 du 28/10/2022 Imprimé le 29/10/2022 Page n. 21/22 Remplace la révision:1 (Imprimé le: 13/06/2020)
--	---	---

H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

LÉGENDE:

- ADR: Accord européen pour le transport des marchandises dangereuses sur route
- CAS: Numéro du Chemical Abstract Service
- CE50: Concentration ayant un effet sur 50% de la population soumise aux tests
- CE: Numéro d'identification dans l'ESIS (système européen des substances existantes)
- CLP: Règlement (CE) 1272/2008
- DNEL: Niveau dérivé sans effet
- EmS: Emergency Schedule
- ETA: Estimation Toxicité Aiguë
- GHS: Système harmonisé global de classification et d'étiquetage des produits chimiques
- IATA DGR: Règlement pour le transport des marchandises dangereuses de l'Association internationale du transport aérien
- IC50: Concentration d'immobilisation de 50% de la population soumise aux tests
- IMDG: Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses
- IMO: International Maritime Organization
- INDEX: Numéro d'identification dans l'Annexe VI du CLP
- LC50: Concentration mortelle 50%
- LD50: Dose mortelle 50%
- OEL: Niveau d'exposition sur les lieux de travail
- PBT: Persistant, bio-accumulant et toxique selon le REACH
- PEC: Concentration environnementale prévisible
- PEL: Niveau prévisible d'exposition
- PNEC: Concentration prévisible sans effet
- REACH: Règlement (CE) 1907/2006
- RID: Règlement pour le transport international des marchandises dangereuses par train
- TLV: Valeur limite de seuil
- TLV PIC: Concentration qui ne doit être dépassée à aucun moment de l'exposition au travail.
- TWA: Limite d'exposition moyenne pondérée
- TWA STEL: Limite d'exposition à court terme
- VOC: Composé organique volatile
- vPvB: Très persistant et bio-accumulant selon le REACH
- WGK: Wassergefährdungsklassen (Deutschland).

BIBLIOGRAPHIE GENERALE:

1. Règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH)
2. Règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP)
3. Règlement (UE) 2020/878 (Annexe II Règlement REACH)
4. Règlement (CE) 790/2009 du Parlement européen (I Atp. CLP)
5. Règlement (UE) 286/2011 du Parlement européen (II Atp. CLP)
6. Règlement (UE) 618/2012 du Parlement européen (III Atp. CLP)
7. Règlement (UE) 487/2013 du Parlement européen (IV Atp. CLP)
8. Règlement (UE) 944/2013 du Parlement européen (V Atp. CLP)
9. Règlement (UE) 605/2014 du Parlement européen (VI Atp. CLP)
10. Règlement (UE) 2015/1221 du Parlement européen (VII Atp. CLP)
11. Règlement (UE) 2016/918 du Parlement européen (VIII Atp. CLP)
12. Règlement (UE) 2016/1179 (IX Atp. CLP)
13. Règlement (UE) 2017/776 (X Atp. CLP)
14. Règlement (UE) 2018/669 (XI Atp. CLP)
15. Règlement (UE) 2019/521 (XII Atp. CLP)



TRAFIMET GROUP SPA A SOCIO UNICO

Revision n. 2

du 28/10/2022

Imprimé le 29/10/2022

Page n. 22/22

Remplace la révision:1 (Imprimé le: 13/06/2020)

ZINCO SPRAY

- 16. Règlement délégué (UE) 2018/1480 (XIII Atp. CLP)
- 17. Règlement (UE) 2019/1148
- 18. Règlement délégué (UE) 2020/217 (XIV Atp. CLP)
- 19. Règlement délégué (UE) 2020/1182 (XV Atp. CLP)
- 20. Règlement délégué (UE) 2021/643 (XVI Atp. CLP)
- 21. Règlement délégué (UE) 2021/849 (XVII Atp. CLP)
- 22. Règlement délégué (UE) 2022/692 (XVIII Atp. CLP)
- The Merck Index. - 10th Edition
- Handling Chemical Safety
- INRS - Fiche Toxicologique (toxicological sheet)
- Patty - Industrial Hygiene and Toxicology
- N.I. Sax - Dangerous properties of Industrial Materials-7, 1989 Edition
- Site Internet IFA GESTIS
- Site Internet Agence ECHA
- Banque de données de modèles de SDS de substances chimiques - Ministère de la santé et Institut supérieur de la santé

Note pour les usagers:

Les données contenues dans cette fiche se basent sur les connaissances dont nous disposons à la date de la dernière édition. Les usagers doivent vérifier l'exactitude et l'intégralité des informations en relation à l'utilisation spécifique du produit.

Ce document ne doit pas être interprété comme une garantie d'une propriété quelconque du produit.

Etant donné que nous n'avons aucun moyen de vérifier l'utilisation du produit, les usagers doivent respecter les lois et les dispositions courantes en matière d'hygiène et sécurité. Nous ne serons pas responsables d'utilisations incorrectes.

Fournir une formation appropriée au personnel chargé de l'utilisation de produits chimiques.

MÉTHODE DE CALCUL DE LA CLASSIFICATION

Dangers physico-chimique: La classification du produit a été dérivée des critères établis par le Règlement CLP Annexe I Partie

2. Les méthodes d'évaluation des propriétés physicochimiques figurent dans la section 9.

Dangers pour la santé: La classification du produit est basée sur les méthodes de calcul figurant dans l'Annexe

I du CLP Partie 3, sauf indication contraire dans la section 11.

Dangers pour l'environnement: La classification du produit est basée sur les méthodes de calcul figurant dans l'Annexe

I du CLP Partie 4, sauf indication contraire dans la section 12.

Modifications par rapport à la révision précédente.

Des modifications ont été apportées aux sections suivantes:

01 / 02 / 03 / 08 / 09 / 11 / 12 / 15 / 16.